26me Année N° 6225 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 23 Janvier 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 22 JANVIER 1882

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Déclarations de M Gambetta à la Commission des 33

M. le Président du Conseil est entré vers trois heures dans les bureaux de la Chambre, où se trouvait réunie la Commission des 33 qui l'attendait. Il était accompagné de MM. Spuller, son sous-secrétaire d'État, et Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur.

M. Gambetta a déclaré à MM. Clémenceau, Andrieux, Dautresmes et Bernard-Lavergne, qu'il ne fait aucune concession et qu'il persiste à demander la révision limitée et le principe du scrutin de liste.

J'ai cru, dit-il, qu'au moment où on allait réviser la Constitution, le gouvernement pouvait s'appuyer sur cette question pour voir les sentiments de la Chambre ; il y a dans le projet du gouvernement des vues politiques ; s'il n'y avait qu'une question personnelle, je resterais à mon banc.

Nous demandons le scrutin de liste parce que c'est un des points principaux du programme républicain et parce que c'est indispensable pour la force du Gouvernement et de la Chambre ; le vote de ce principe peut d'autant moins être regardé comme la préface d'une dissolution qu'il la rend impossible.

Tant que la Chambre n'aura pas fait sa loi électorale, le vote du Congrès reste absolument libre.

Nous demandons, non le rétablissement du scrutin de liste, mais le droit de poser la question devant le Congrès, et de combattre pour le rétablissement de ce mode de votation.

Le scrutin de liste rend les députés libres vis-à-vis des électeurs, en leur faisant envisager les questions de plus haut.

Avec le scrutin de liste, croyez-vous que vous ne serez pas plus libres pour étudier le projet du gouvernement sur la magistrature.

Me fondant sur le texte même de la Constitution, je dis que la révision doit être limitée aux points définis par la Chambre.

MM. Clémenceau et Pelletan, discutant l'article 8 de la Constitution, disent que rien n'autorise les Chambres à arrêter l'ordre du jour du Congrès.

Un commissaire demande ce qui adviendrait si le Congrès voulait discuter un point que les Chambres séparées n'auraient point mis à l'ordre du jour du Congrès.

Ce serait une illégalité, répond M. Gambetta, et ce serait au pouvoir exécutif à juger.

Une autre version explique ainsi le dernier incident :

M. Louis Legrand demande quelle serait la sanction au cas où cette modification à l'ordre du jour du Congrès serait réalisée.

M. Gambetta dit qu'il y a un troisième pouvoir qui a la garde de la Constitution. Ce serait à lui d'aviser.

M. Gambetta a ensuite insisté sur la révision limitée, la seule qui pourra être acceptée par le Sénat.

Il faut mettre, au-dessus de la discussion, l'existence de la République.

MM. Roger, Andrieux, Ballue et Pelletan, ont présenté diverses observations ; M. Gambetta s'est retiré battu, s'est perdu de 6 à 8 heures en querelles byzantines.

Vote de la Commission des 33

L'extrême-gauche, demandant la révision complète, a échoué ; on a voté, à la majorité de 22 voix, qu'il y avait lieu de reviser les points établis par le projet du gouvernement, moins le scrutin de liste.

Voici cette résolution :

Conformément à l'article huit de la Constitution, du 25 février 1875, et sur la demande du Président de la République, la Chambre, considérant la nécessité de reviser les articles 4, 7 et 8 de la Constitution, relatifs à l'organisation du Sénat, et le paragraphe 3, article 1er, de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, déclare qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles.

M. Andrieux a été nommé rapporteur.

Le projet de révision

Paris, 21 janvier, soir.

On commence à se préoccuper des questions de procédure soulevées par le projet de révision : si le projet ministériel est adopté, rien de plus simple ; mais, s'il est rejeté, les difficultés commencent.

On sait que la révision doit être décidée isolément par chaque Chambre ; il ne s'agit donc pas d'un projet qui peut voyager d'une Chambre à l'autre jusqu'à ce que l'accord se produise.

Le président de la Chambre des députés n'a pas à transmettre au Sénat la résolution de la Chambre ; le gouvernement qui aura été battu restera coi : il faudra donc que le Sénat soit saisi, par l'initiative d'un de ses membres. On en trouvera certainement un, ne fût-ce que le major Labordère.

Mais, dans ce cas, il faut que le Sénat vote identiquement la même résolution que la Chambre ; sinon, l'accord réclamé par la constitution n'existe pas, et, le projet ne pouvant pas être renvoyé d'une Chambre à l'autre, cet accord, s'il ne se produit pas du premier coup, ne pourra être réalisé.

M. Grévy et M. Gambetta

Paris, 21 janvier, soir.

Lorsqu'on est venu annoncer à M. Grévy le résultat de la nomination de la commission des 33, il a répondu au sous-secrétaire d'Etat qui s'était chargé de cette mission : « Je l'avais prédit à M. Gambetta, mais il n'a pas voulu m'écouter. »

Hier soir, à l'issue de la séance de la Chambre, M. Gambetta s'est rendu à l'Elysée et a eu une conférence de quelques instants avec le Président de la République.

Les peurs de M. Gambetta.

Paris, 21 janvier, soir.

M. Gambetta reçoit souvent, nous assure-t-on, des lettres de menaces qui le troublent profondément : il paraîtrait même que certains incidents survenus aux alentours de sa propriété, pendant son dernier séjour à Ville-d'Avray, auraient convaincu M. le président du Conseil que ces menaces n'étaient pas de simples plaisanteries anonymes.

Les procédés de M. Gambetta en diplomatie

Paris, 21 janvier, soir.

Le Constitutionnel dit que M. Gambetta a invité M. de Chaudordy à retarder son départ pour Saint-Pétersbourg.

Au ministère des affaires étrangères, on se montre, ajoute le *Constitutionnel*, un peu inquiet des décisions du président du conseil, qui sont absolument contraires aux habitudes diplomatiques en usage.

La Bourse de Paris

Paris, 21 janvier, 8 h. 20 soir.

La fin de la Bourse est meilleure, par suite des pourparlers de l'Union avec la Banque de Paris et les autres établissements de crédit, lesquels prendraient les affaires autrichiennes de l'Union et aideraient à une solution. On assure que les pourparlers sont en bonne voie. Le Gouvernement faciliterait un arrangement, afin d'éviter une crise.

Le rétablissement du divorce

Paris, 21 janv., 3 h. 40, s.

Les bureaux de la Chambre viennent de nommer la commission chargée d'examiner la proposition sur le rétablissement du divorce.

Tous les commissaires sont favorables.

Ce sont : MM. Raspail, Laisant, Naquet, Fouquet de Marçay, Fousset, Letellier et de Marcère.

Le recrutement de l'armée.

Paris, 25 janvier, 3 heures 15.

Voici quelques renseignements précis sur le projet du recrutement de l'armée, préparé par le général Campenon :

Le service militaire est obligatoire pour tous.

La durée du service est de trois ans pleins ; mais comme l'effectif entretenu est inférieur de 70,000 hommes à l'effectif donné par le recrutement, il s'agit d'éliminer un nombre égal d'hommes sur les trois contingents appelés sous les drapeaux.

En conséquence, un quart, soit 10,000 hommes, est dispensé de tout service à titre de soutiens de famille au 1er degré ; un quart est renvoyé après un an de service à titre de soutiens de famille au 2e degré, et deux quarts, soit 20,000 hommes, sont renvoyés après deux ans de service.

Cela fait que le premier contingent est diminué de 10,000 hommes, le second de 20,000, et le troisième de 40,000, en prenant l'ensemble des trois années de service, soit précisément 70,000 hommes.

Pour favoriser le recrutement des carrières libérales, le sursis d'appel sera rendu possible pendant trois ans et la faculté de s'engager avancée d'une année est portée de dix-huit à dix-sept ans.

Alliance Franco-Russe

Saint-Pétersbourg, 21 janvier.

Les *Novosti* de Saint-Pétersbourg constatent que l'idée d'une alliance entre la Russie et la France est tout à fait populaire dans l'empire russe.

Ce journal ajoute que l'alliance en question offrirait des avantages incalculables pour la Russie et aussi pour la France.

Le *Poriadok* se prononce de son côté contre la conclusion d'une alliance franco-russe.

La *Novoia Vremia*, organe du général Ignatieff, après avoir blâmé le *Poriadok* d'émettre cette opinion, s'exprime de la manière suivante :

« Si la déplomatie russe était convaincue que l'on se dispose, à Berlin et à Vienne, à suivre une politique offensive, la Russie devrait-elle rester sans alliances ? Il nous semble que l'on ne doit pas se laisser prendre au dépourvu. »

La question irlandaise

Belfast, 21 janvier

Les fermiers de la province d'Ulster ont tenu aujourd'hui un grand meeting. Tout le Nord de l'Irlande y était représenté.

Les résolutions adoptées approuvent la loi agraire.

La réponse à la note Turque

Le *Daily Télégraph* reçoit de Paris la dépêche suivante :

« Paris, 21 janv.

» La France et l'Angleterre ont l'intention de répondre à la note de la Porte pour expliquer qu'elles n'ont jamais eu l'intention de contester la suzeraineté de la Porte en Egypte, mais qu'elles sont résolues à soutenir le khédive contre tout acte susceptible d'amoindrir son autorité et à maintenir le contrôle de la France et de l'Angleterre. »

La réforme électorale en Italie

Rome, 21 janvier, soir.

La Chambre a adopté, par 217 voix contre 63, la réforme électorale.

Les troubles en Herzégovine.

L'agence Havas nous communique la dépêche suivante :

« Ancône, 21 janvier.

« Près de Dabar, dans l'Herzégovine, les insurgés ont tué dix soldats et brûlé une caserne.

« Les insurgés ont été victorieux aussi dans une rencontre avec des soldats réguliers à Biéla et à Gora.

« Il est interdit d'envoyer des nouvelles par le télégraphe. »

Préparatifs de guerre en Chine

La *Gazette de Moscou* publie, à la date du 20 janvier, une dépêche de Shangaï qui appelle l'attention sur les préparatifs de guerre faits par la Chine sur les frontières nord et ouest du Céleste-Empire. Ces préparatifs se justifient plus ou moins, pour ce qui concerne Kashgar et le Turkestan oriental, par suite de l'hostilité de la population indigène de ces contrées ; mais ceux qu'on fait en Mantchourie s'expliquent plus difficilement. A en croire les missionnaires catholiques, la Chine cherche à combattre l'influence du Japon dans la Corée, et à détruire ce qui reste d'indépendance à ce pays.

NOUVELLES DU MATIN

(Service télégraphique particulier)

Affaires tunisiennes

Tunis, 22 janvier.

La colonne Logerot est partie le 10 janvier de Sfax : elle arrivera probablement le 25 à Sousse.

La colonne Moulin est rentrée à Kairouan.

Tout le pays est calme, mais on affirme qu'une agitation se manifeste de nouveau plus bas dans le Sud.

Un groupe économique

Paris 22 janvier.

MM. Passy, Tirard, Lebandy et Mir ont pris l'initiative de former en dehors de leur groupe politique, une réunion d'économistes soutenant la théorie du libre-échange.

LA CRISE DE LA BOURSE

L'*Union républicaine* cherche à exploiter, au point de vue des intérêts du parti républicain, la débâcle qui vient d'avoir lieu à la Bourse.

On lit dans cette feuille :

Le désarroi dans lequel se débat la Bourse depuis deux jours était, depuis longtemps, prévu. Le « krack » qui vient de se produire, bien que regrettable à quelques points de vue, aura eu pour effet salutaire d'épurer le marché français, de le désencombrer de valeurs douteuses et purement aléatoires.

Nous avons eu l'occasion de déplorer la manie de spéculation qui s'est emparée de la grande et de petite épargne. Nous avons trouvé fâcheux que les petits capitalistes, sur la foi d'annonces et de réclames mensongères et la promesse de primes extraordinaires, se laissassent entraîner à cette rage de jeu dont on n'avait pas vu d'exemples depuis le scandale de la rue Quincampoix.

Le moment est venu, pour ceux qui se sont laissé hasardeusement engager et ont été dupes, de mettre leur confiance sur des titres de tout repos appelés prochainement à une hausse d'autant plus certaine que leur dépréciation est momentanée et que *celle des valeurs romaines, apostoliques ou autres* n'est pas douteuse.

L'*Union républicaine* n'est pas heureuse dans ses attaques ; il n'existe point de valeurs *romaines, apostoliques*, etc. Que des efforts aient été tentés pour obtenir un patronage qui auraient permis à certaines entreprises de se donner pour *romaines, apostoliques*, etc., c'est un point qui semble acquis ; mais le *Journal des Débats* apprenait hier à ses lecteurs quel en avait été le résultat :

On raconte au sujet de la Banque fondée par ce financier (M. Frémy), un détail assez curieux. On avait offert au Pape 150,000 francs en or, plus 3 millions d'actions libérées pour qu'il permît de dire que cette Banque était sous le patronage du Saint-Siège. Léon XIII a refusé formellement, bien qu'on accuse le pontife d'aimer l'argent, reproche qu'on adresse d'ordinaire aux administrateurs corrects et sévères.

L'*Union républicaine* continue en ces termes :

Il dépend de la petite épargne, de celle qui opère au comptant, de réparer les désastres du jeu.

Le crédit de la République est au-dessus de toutes les atteintes et ne saurait péricliter. En dépit des attaques de la « haute » et de la « basse » banque, de la coalition de Rome et de Jérusalem, il restera inébranlable.

La république pouvait dédaigner toutes les tentatives et les assauts de cette coalition. Un avenir peu éloigné montrera aux moins clairvoyants si c'est à des valeurs d'ordre inférieur, ou à l'épargne, aux placements honnêtes et sûrs, au crédit de l'Etat que restera le dernier mot.

Le crédit de la République ! La baisse constante des fonds d'Etat dont l'avénement du Grand Ministère a donné le signal, montre ce que vaut le crédit de la République, sous le gouvernement des républicains. On en jugera bien mieux encore, lorsque les républicains réaliseront leurs plans et émettront les emprunts considérables dont tous leurs journaux annoncent la prochaine émission.

Les catholiques qui mettraient en œuvre pour gagner de l'argent, les procédés de la banque juive ne feraient pas en cela acte de catholiques : ils agiraient tout simplement comme des « juifs. »

L'agiotage, les jeux de bourse sont formellement condamnés par tous les enseignements du catholicisme sur le travail, sur la propriété, sur l'emploi de la richesse.

Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'agiotage catholique.

J. Bourgeois.

CHRONIQUE

Tambours battants, musique en tête,
V'là qu'il s'avance le régiment.....

Eh bien, non ! Ce n'est plus vrai ou cela va cesser de l'être. Il n'y avait déjà plus de tambours et le général Campenon veut dit-on, supprimer les musiques du régiment. Je ne vous demande pas pourquoi, général : d'abord, vous ne me répondriez pas ; ensuite, je connais bien le prétexte ou, si l'on veut, la raison officielle. On prétend faire rentrer les musiciens « dans les rangs » pour grossir les effectifs. Les gens sérieux hochent la tête. Il faut bien ! disent-ils. — Hommes graves, je n'ai jamais aimé discuter avec vous. Je le ferai aujourd'hui moins que jamais. Si vous n'êtes pas capables de comprendre tout seuls qu'un soldat « enlevé » par la musique et les tambours en vaut deux, sinon trois, je ne pourrai pas vous convaincre. C'est une question de nerfs, dites-vous ? C'est un peu vrai. Il y a des gens qui semblent construits en bois, je les plains, les pauvres ! Pour moi, je suis, en ce point, respectueux de la tradition républicaine. « Nos pères de 1792 » avaient là-dessus d'autres idées que leurs petits-fils d'à-présent.

Ils avaient trouvé chaque régiment de l'armée pourvu d'une musique en vertu d'une ordonnance de 1766. Ils se gardèrent bien de rapporter cette ordonnance, quoi qu'elle datât de l'ancien régime. Ils tinrent au contraire la main à ce qu'elle fût exécutée là où l'on y avait mis quelque négligence. Les vivres manquaient quelquefois, la musique jamais. En campagne, on marchait un peu en désordre, les soldats n'avaient pas toujours de souliers ; mais ils enlevaient les redoutes aux accents de la *Marseillaise*, jouée par leurs corps de musique. Quel était donc ce général de l'armée du Rhin qui écrivait à la Convention : « Envoyez-moi des renforts si vous pouvez, sinon, j'essayerai de suffire à tout avec la *Marseillaise* ? »

⁂

La musique militaire n'est point utile en temps de guerre seulement. Demandez aux habitants des villes de garnison ce qu'ils en pensent. Il n'est pas de concerts plus suivis que ceux que donnent sur « la grande place » ou dans « le jardin public » les musiciens du régiment.

La gratitude qu'on éprouve pour le plaisir donné par les exécutants, est un des éléments de l'affection véritable qu'en France la population civile porte à l'armée. Quant au soldat, il va lui aussi écouter la musique et il l'aime parce qu'il sent quels services elle lui rend parfois. Avez-vous rencontré un régiment arrivant au terme d'une longue étape ? Le soldat harrassé par la marche et le poids du sac, avance péniblement, accablé, aspirant au repos... tout à coup, sa tête se redresse, sa tournure s'affermit, les rangs se reforment, les pelotons, bien alignés, s'avancent en marquant énergiquement le pas, la fatigue subsiste, mais elle ne se laisse plus voir. Qu'est-il donc arrivé ? Au moment d'entrer en ville, le colonel a donné ordre aux musiciens de saisir leurs instruments, c'est assez, tout le monde s'est réveillé. Il n'y a plus de traînards.

⁂

Mais voilà ! sous prétexte que les Allemands sont lourds, sans flamme, qu'ils nous ont faits une guerre « scientifique » et nous ont battus, on s'est imaginé qu'il fallait « dépoétiser » la guerre. Soyons sérieux ! a été le mot d'ordre. La musique et les panaches, c'est l'éclat de rire. Soyons sérieux ! Comme les chefs de la Commune avaient mieux compris le caractère français, eux qui couvraient leurs défenseurs de plumes et de galons ! Tenez, tout à l'heure un régiment d'infanterie passait sous mes fenêtres.

Les clairons fatigués avaient cessé de sonner. La colonne s'avançait en silence. Le pas cadencé résonnait lugubrement sur le pavé. Par habitude, les passants regardaient, mais froidement. J'ai fermé les yeux, faisant un effort d'imagination, je me suis reporté à vingt ans en arrière. — Heureux ceux pour qui évoquer de si lointains souvenirs est impossible. — Me voilà sur le boulevard, au printemps de 1860. Un régiment passe. Devant, marche une foule bigarrée composée de bourgeois, d'ouvriers, de femmes, d'enfants. Tout cela précède le régiment sans trop savoir pourquoi. Le tambour, le clairon, la musique ont répandu dans l'air les effluves d'une électricité guerrière ; les trottoirs se garnissent de monde ; personne qui ne suspende sa course. Les fenêtres s'ouvrent et, sur l'impériale de l'omnibus arrêté, les passants se dressent, interrogeant l'horizon. Les voilà ! En tête, s'avance sur deux rangs une troupe bien alignée d'hommes à superbe stature, à la barbe gigantesque. Sur leur tête, un bonnet à poil dont la teinte sombre rehausse les couleurs du panache tricolore. Le corps est couvert d'un grand tablier de buffle, d'une éclatante blancheur. Sur l'épaule, ces hommes portent des baches... Attendez, les sapeurs passés, voici le tambour-major. Celui-là aussi est un magnifique gaillard.

On lui a dit qu'il était le plus bel homme régiment, il n'en doute pas, cela se voit bien. Son uniforme est tout chamarré et c'est d'un geste superbe qu'il agite la canne à pomme argentée avec laquelle il commande aux tambours qui le suivent. Puis c'est la musique, si pittoresque dans son aspect bigarré, avec sa grosse caisse, son triangle, ses cymbales et ses chapeaux chinois. Les notes éclatantes d'un *pas redoublé*, éveillent tous les échos d'alentour. C'est comme un tourbillon de sons, de panaches, de couleurs éclatantes. « Oh ! que c'est beau ! » crie l'enfant en battant des mains et, dans la cervelle du bourgeois paisible, passe comme un vague regret de ne point être soldat... Voilà le régiment d'autrefois. Aujourd'hui, j'ai vu défiler simplement des hommes qui portaient des fusils et je n'ai eu nulle envie de les suivre. A force d'admirer le régiment qui passait devant ses fenêtres, Lazare Hoche finit par s'engager : aujourd'hui Lazare Hoche resterait marmiton.

⁂

Que voulez-vous, dit-on, c'est le progrès ! Eh non ! Les grands peuples sont ceux chez lesquels l'imagination a été constamment tenue en éveil. Vous supprimez la musique militaire pour avoir quelques hommes de plus « dans le rang » : la belle affaire, s'ils se battent moins bien ! Je ne mets en doute le courage de personne, mais ceux-là sont bien rares auxquels une excitation factice est inutile. Quelle est d'ailleurs cette fantaisie étrange de vouloir couler toutes les races d'hommes dans le même moule ? C'est méconnaître le caractère national que de nous envoyer au combat comme à une corvée nécessaire, mais pénible. De tout temps, la tradition de l'armée française a été différente. Je n'ai pas besoin de remonter aux temps chevaleresques. Le soldat français aime à faire sa toilette physique aussi bien que sa toilette morale avant d'entrer dans la fournaise.

En 1870, le premier officier tué à l'ennemi, — un sous-lieutenant de Soissons, — sortait tout fraîchement de Saint-Cyr. A Sarrebruck, une balle le coucha par terre pour toujours. Quand on releva son cadavre, on constata, sans surprise d'ailleurs, qu'il était allé au combat avec ces mêmes gants blancs glacés qu'on met pour aller au bal. Était-ce un original ? Point ! Pendant la campagne de Kabylie, en 1871, le général Saussier ne montait jamais à cheval sans avoir, lui aussi, mis des gants de soirée. On remarqua que, chaque jour, ces gants étaient neufs. L'étonnant n'était pas qu'il fît toilette, mais qu'en partant il eût veillé à son approvisionnement de gants pour plus de deux mois avec le même soin qu'au bon état de ses armes. Le général et le sous-lieutenant n'avaient fait d'ailleurs que se conformer strictement à cette prescription du règlement de 1832 : *Un jour de bataille étant un jour de fête MM. les officiers seront en grande tenue*. A la bonne heure ! Voilà qui est bien français !

Peccadille.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 21 Janvier 1882

Présidence de M. Brisson

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures.

La Chambre aborde la discussion en 1re délibération de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet de dispenser temporairement les candidats à l'engagement dans l'armée de terre de l'obligation de savoir lire et écrire, par assimilation à la loi votée dans ce but pour l'armée de mer.

Les conclusions du rapport présenté par M. Devaux, sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Laroche-Joubert, ayant pour objet de transformer tout notre système d'impôt, de façon que l'intérêt du plus grand nombre se trouve plus équitablement observé.

M. Laroche-Joubert, combattant les conclusions de la commission qui sont contraires à la prise en considération, expose qu'on ne saurait le taxer d'utopie quand, depuis 40 ans, il s'occupe des intérêts des classes laborieuses.

Le projet a pour but de remplacer le système actuel d'impôts par un impôt unique sur le capital, c'est-à-dire par un impôt essentiellement démocratique. Il semble que plus les Chambres deviennent républicaines, moins elles deviennent démocratiques.

L'orateur fait ressortir le côté odieux des impôts qui font payer à l'habitant le droit de voir et de respirer et qui font au fisc une si grosse part dans les héritages, fruits du travail et de l'économie.

Est-il admissible que le citoyen qui ne travaille pas, ne paie rien ; et que celui qui seul travaille et se rend utile, paie une amende sous le nom de patente ?

Ce sont ces impôts qui paraissent à la commission d'initiative le dernier mot de la perfection. Les impôts indirects et les octrois sont organisés de telle façon que ce sont ceux qui ont le moins qui paient le plus. Cependant la commission les juge excellents.

On a le droit de penser qu'elle n'écarte toutes les réformes proposées en faveur du plus grand nombre, que parce qu'elles viennent d'un certain côté de la Chambre.

Le jour arrivera où les intérêts trop longtemps comprimés feront une terrible explosion. On pourrait, au moins, prononcer la prise en considération, sauf à discuter sur le fond : mais il est incompréhensible qu'on ne veuille même pas examiner la proposition (Très-bien ! à droite. — Aux voix !)

M. Eugène Mir, rapporteur, répond que le projet de M. Laroche-Joubert est aussi utopique que dangereux. Il est facile de critiquer les impôts existants, et personne ne conteste qu'il y ait des réformes sérieuses à apporter à notre régime fiscal ; mais M. Laroche-Joubert se trompe quand il soutient, par exemple, que l'impôt des patentes frappe le travail : cet impôt ne frappe que le capital et, sauf des modifications de détail, il y a lieu de le maintenir.

Quant au système de l'impôt unique, sur le capital, il présenterait les plus graves inconvénients. On devrait, selon M. Laroche-Joubert, faire, tous les cinq ans, une évaluation de l'avoir mobilier et immobilier de tous les contribuables et les conseils municipaux seraient chargés de ce soin.

Mais imagine-t-on le conseil municipal de Paris, par exemple, procédant à une évaluation de ce genre pour toutes les valeurs situées dans la capitale, et pourrait-on raisonnablement s'en remettre à la déclaration des contribuables ?

La commission d'initiative maintient donc ses conclusions.

M. Laroche-Joubert maintient qu'il est indispensable de réviser les évaluations cadastrales, à raison des modifications qui sont survenues dans la valeur des terres, et que l'impôt des patentes atteint, non pas le capital, mais le travail. Quand une blanchisseuse ou un cordonnier paye la patente, ce n'est pas évidemment à raison de son capital.

Une discussion sommaire ne comporte pas de

FEUILLETON DU 23 JANVIER

— 3 —

ÉLIANE

Par A. CRAVEN

I

Raynald, nous le disons à regret, était trop ignorant pour savoir si elle disait vrai ou non. Quelques noms historiques traversent de part et d'autre les frontières, et sont connus de tous. Hors de là, les gens du monde ignorent à peu près également les détails de l'histoire de leurs voisins. En France, on associe habituellement l'idée de la grandeur d'un nom avec celle de la possession d'un titre, on applique cette règle à l'Angleterre et on ignore souvent qu'un sang ancien et illustre coule dans les veines de plus d'un gentilhomme anglais résidant encore aujourd'hui dans le manoir qu'habitaient ses pères avant la conquête normande, et que les honneurs de la pairie ne sont jamais venus chercher dans sa fière indépendance. Il en est surtout fréquement ainsi pour les catholiques que leur fidélité à leur foi a longtemps privés de tous les avantages auxquels leur naissance leur permettait de prétendre.

C'était à l'une de ces nobles et antiques races qu'appartenait l'aïeul d'Eliane, et sa petite-fille pouvait, à bon droit, s'en énorgueillir.

— Vous l'aimiez donc beaucoup ? reprit Raynal.

Eliane essuya ses yeux, et avant de répondre à la question de son cousin, elle vint s'asseoir en face de lui dans le fauteuil, contre le dossier duquel elle avait été appuyée jusque-là.

— Vous me demandez si je l'aimais ? dit-elle, et je vous réponds : Oui, plus que tout au monde, vous penserez avoir compris qu'il était bon pour moi et que je suis une fille reconnaissante, et cela est bien la vérité, en effet, mais... mais... Oh ! c'est beaucoup plus que tout cela... Je n'ai gardé aucun souvenir de mon père, et toute petite j'ai aussi perdu ma mère. C'est à peine si je me souviens de sa noble taille et de son visage pâle et doux. Mais lui ! je l'ai vu toujours, partout, à chaque moment de ma vie. La sagesse, la bonté, l'intelligence, la piété, tout était en lui. Je ne sais rien qu'il ne m'ait appris, je ne suis rien que pour lui, et je n'ai guère connu, depuis ma huitième jusqu'à ma dix-huitième année, que lui, Mme Milsand, ma vieille gouvernante, et le P. Clément, notre chapelain. Eh bien, Raynald, ces années ont été si heureuses, que je crois, oui, quelque chose me dit que jamais, jamais plus, je ne connaîtrai le même bonheur et que le plus beau de ma vie est passé.

— Allons donc ! s'écria Raynald, voilà, en vérité, une idée bizarre, je dirais même absurde ! A votre âge, Eliane, ne plus jamais être heureuse, parce que monsieur votre grand-père (un homme, excellent, je n'en doute pas, mais enfin un vieillard de je ne sais quel âge) n'existe plus. Cela ne se peut, cela ne se serait jamais vu, et cela ne se verra certainement pas. Mais comment se fait-il, poursuivit-il après un moment de silence, que ce soit ce grand malheur qui vous ai rapprochée pour la première fois de votre famille paternelle ?

M. Maxwel ne pouvait ignorer que sa petite-fille ne pouvait pas être la dernière du nom de Liminges, et il n'aurait pas dû négliger, il me semble, de la mettre en communication avec ses plus proches parents.

Eliane rougit et répondit d'une voix grave et légèrement émue.

— Il ne l'ignorait pas, Raynald, et je ne crois pas que ce soit lui qui ait été coupable de négligence et d'oubli.

Il y eut un moment de silence et d'embarras ; Raynald s'aperçut qu'il venait de s'avancer sur un terrain qu'il ne connaissait pas du tout. Il résolut de se mettre au fait, mieux qu'il venait de dire. Mais Eliane n'avait plus l'air d'y penser. Les bras croisés, les yeux fixés devant elle, elle ne voyait plus que le passé.

— Un an !... un an aujourd'hui, dit-elle, en ramenant ainsi Raynald vers le sujet qui la préoccupait elle-même et qui fixa bientôt aussi toute l'attention du jeune homme. C'était à cette même heure, et il faisait beau temps comme aujourd'hui.

Nous étions dans la bibliothèque de Redwood, à peu près comme nous voilà, vous et moi. Il était près de la table et me regardait, la tête appuyée sur sa main, avec attention, comme vous en ce moment, et moi je lui parlais comme je vous parle... Seulement, je n'étais pas triste ce jour-là, au contraire. Ce cher grand-père était heureux, et je l'étais aussi. Il tenait à la main une lettre, et cette lettre, qu'il avait beaucoup attendue attendue et désirée, elle était de votre mère, Raynald... Depuis quelque temps, cela m'a bien frappé plus tard, il me parlait souvent de ma famille française (ce qu'il avait fait rarement jusque-là). Avait-il un pressentiment de sa fin prochaine et, connaissant mieux que moi ceux qui, après lui, viendraient occuper le vieux manoir, avait-il fait taire la fierté à laquelle il avait si longtemps obéi ? Toujours est-il qu'après s'être promis de n'avoir plus de rapports avec une famille dont l'indifférence l'avait blessé, il s'était tout d'un coup décidé à écrire à votre mère... Cette lettre était noble et émouvante sans doute, car elle en fut vivement touchée et celle qu'elle écrivit en retour fut de nature non seulement à calmer le long ressentiment de mon grand-père, mais à le rassurer complètement sur mon avenir... Toutes les tristes choses qui s'étaient passées lorsque votre père vivait encore et que nous étions tous enfants, tout cela fut effacé, et dans ce moment dont je vous parle il me disait qu'il allait me conduire en France. « Avant de mourir, je veux connaître ceux qui hériteront de mon trésor. » C'étaient là ses paroles, le cher grand-père !... Oh ! je vois encore ses yeux si doux... son sourire... ses longs cheveux blancs... Tenez Raynald, dit-elle, en détachant vivement un médaillon d'or qui était attaché à son cou par un ruban noir, tenez regardez ce portrait qui est sa vivante image...

Raynald prit le médaillon. Il le regarda avec attention ; la fermeté et la douceur qui caractérisaient les traits de la jeune fille se retrouvaient, en effet, dans ceux de son aïeul.

— C'était absolument ainsi que ses yeux étaient fixés sur moi, continua-t-elle, en lui reprenant le médaillon et le regardant avec tendresse, avec ce même regard que voilà, lorsque, tout d'un coup... ô mon Dieu ! quel moment !... je vis ce regard s'obscurcir, et une pâleur soudaine couvrir son visage. Il étendit les bras., et fit un effort pour se lever... mais, dès qu'il fut debout, il chancela et retomba lourdement dans son fauteuil. Lorsqu'on accourut à mes cris, ses yeux fermés se rouvrirent un instant et il dit quelques mots inarticulés en regardant vers la fenêtre d'où on apercevait le clocher de notre petite chapelle. Je compris et je m'écriai : « Courez, courez, appelez le P. Clément ! » Le grand-père sourit, je m'étais jetée à genoux devant lui. Il posa sa main sur ma tête et murmura : « Ely ! » C'était ainsi qu'il me nommait, puis, il dit : « Mon Dieu.., » Mais il ne put en dire davantage, il leva encore la main et tenta de la porter à son front... puis... je ne sais plus ce qui se passa. — Quand le P. Clément, arriva il crut que nous étions morts tous les deux... Après cela, je ne le revis plus que lorsqu'on me permit d'aller l'embrasser pour la dernière fois, sur le lit où on l'avait transporté après sa mort...

Eliane mit sa tête dans ses mains et, pendant quelques instants, elle laissa couler ses larmes sans contrainte. En relevant les yeux elle vit ceux de son cousin fixés sur elle avec tant d'émotion et de sympathie, qu'elle en fut surprise et touchée.

— Je vous remercie de votre compassion, Raynald, dit-elle, et maintenant je ne regrette plus d'avoir parlé à quelqu'un de mon chagrin... Comme personne ne le connaissais ici, je ne voulais pas parler de lui aujourd'hui, et c'est pour cela que j'avais demandé à rester seule... Mais ce silence m'étouffait, et je sens que cela m'a fait du bien de le rompre !...

II

Raynald serra la main de sa cousine et aurait volontiers poursuivi longtemps encore une conversation qui l'intéressait au dernier point. Eliane, de son côté, encouragée par sa sympathie, commençait à lui raconter comment au bout de huit jours de solitude et de douleur, lorsque la demeure d'où on avait enlevé la dépouille de son grand-père allait être livrée à ceux qui devaient occuper sa place ; l'arrivée de la mère de Raynald, la compassion qu'elle lui avait témoignée, sa bonté maternelle, avaient été pour elle un véritable secours d'en haut. Comment ensuite, le voyage, la distraction, l'arrivée, la tendresse de Blanche, avaient, peu à peu, doucement transformé sa vie. Mais, avant qu'elle pût compléter son récit, une voiture roula bruyamment dans la cour et l'entretien fut suspendu. Raynald se leva, regarda l'heure, et l'idée lui traversant confusément l'esprit que peut-être sa mère ne trouverait pas bon qu'il vînt s'établir dans la salle d'étude à l'heure où sa cousine y était seule, il ouvrit la fenêtre qui donnait sur le jardin, et descendit tranquillement les marches du perron, tandis qu'Eliane, exempte de toute inquiétude de ce genre se levait pour aller à la rencontre de sa tante et de sa cousine ; mais elle n'en eut pas le temps, car, avant qu'elle eût fait un pas vers la porte, celle-ci l'ouvrit avec fracas, la ferma de même, se précipita en courant dans la chambre.

Elle demeura un instant sans parler, rouge et essoufflée. Mais, faisant de la main un signe à Eliane qui signifiait que, dès qu'elle aurait repris haleine, elle allait lui dire quelque chose de fort intéressant.

La jeune Blanche avait l'habitude de raconter parfois avec beaucoup d'animation des choses qui ne semblaient pas toutes, à Eliane, digne de l'intérêt qu'elle semblait y prendre. Celle-ci attendit donc patiemment et sans une grande curiosité ce qui allait suivre. Mais cette indifférence ne fut pas de longue durée, car elle aimait tendrement sa cousine ; aussi l'expression de la plus grande surprise, ainsi que celle du plus vif intérêt se peignit-elle sur ses traits lorsque Blanche s'écria enfin.

— Eliane !... je crois que je vais me marier !...

— Vous !... vous, Blanche ! Est-ce possible ?...

— Mais oui. — dit Blanche — qui avait jeté sur le canapé son chapeau à plumes rouges, et était maintenant devant la glace — ajoutant au désordre de sa chevelure en passant ses doigts dans ses belles boucles blondes. — Oui, moi-même.

Pourquoi avez-vous l'air si étonnée ?... et comme si la chose était impossible à dix-huit ans, que j'aurai avant la fin du mois ?

— Mais seulement parce que vous m'avez